

LA «DIVINE SURPRISE»...

«Il est impensable qu'il y ait un même code du travail avec un même statut qui ne bouge pas pour toutes les entreprises et pour tous les salariés, alors que la situation économique offre une telle diversité, comme Jules Ferry voulait qu'il y ait une même école pour tous les enfants de son époque».

Yvon CHOTARD.

Les propos de M. Chotard éclairent d'un jour cru la signification politique du projet de protocole d'accord sur la flexibilité de l'emploi dont toutes les dispositions (y compris les élucubrations sur les «mutations technologiques») étaient inacceptables et que notre Bureau Confédéral a, fort sagement, et à l'unanimité, décidé de ne pas contresigner. Au moment où un grand nombre d'enseignants rejoignent les syndicats confédérés en raison, précisément, de notre attachement à «l'école de Jules Ferry», il eut été pour le moins paradoxal de souscrire aux exigences anti-laïques et anti-républicaines du gouvernement et de la C.F.D.T. augmentées, pour la circonstance, de MM. Gattaz et Chotard...

Le projet de protocole a donné lieu à une débauche de propagande dont certains aspects frisaient l'indécence. On se serait cru revenu quarante-cinq ans en arrière... quasiment la «divine surprise» dans une ambiance de «révolution nationale».

C'est ainsi qu'on a pu voir, à la télévision d'État, Yvon Chotard vice-président du CNPF, arguant de «ses origines chrétiennes», se féliciter, sans vergogne, d'un prétendu accord entre notre organisation et la C.F.D.T. que nos instances statutaires ont, toutes, sans aucune exception, formellement condamné. Faut-il rappeler que tout rapprochement avec la C.F.D.T. serait, à proprement parler, contre nature et, littéralement, vomi par la quasi totalité de nos militants!

Mais, il y a lieu de s'interroger sur les véritables bénéficiaires de l'opération politique qui vient d'échouer lamentablement. Contrairement aux apparences, le patronat aurait, lui-même, conclu un marché de dupes dans la mesure où la classe ouvrière aurait su, le moment venu et, avec ses moyens à elle, mettre en échec des dispositions réactionnaires, qu'elles soient consignées dans un dérisoire «protocole d'accord» ou «décrétées» ou «légiférées» par le gouvernement. La lutte des classes n'est pas seulement un thème pour discours dominical!

La déclaration de Lionel Jospin (*) est parfaitement éclairante:

«Autant vous dire que je suggère, notamment par rapport aux discussions qui se poursuivent aujourd'hui, que nous laissons les syndicats et le patronat, dans le cadre de la politique contractuelle, négocier et prendre leurs responsabilités. Et qu'en tout cas le gouvernement, en cas d'échec des négociations, n'accepte de légiférer ou de décréter que sur les points acceptés par les syndicats. Au-delà de l'intérêt technique de telle ou telle mesure, et compte tenu de l'offensive patronale conduite dans ce domaine, l'affaire a pris un tour politique et symbolique tel qu'il y va selon moi de la crédibilité des socialistes».

Qui ne comprend dans ces conditions que le principal bénéficiaire de la signature du «protocole d'accord» aurait été le Gouvernement (et la C.F.D.T. qui en est partie constituante) qui, à quelques mois des élections législatives, aurait réussi ce tour de force de susciter un axe politico-syndical, allant des néosocialistes au CNPF, en passant par la C.F.D.T. et... notre organisation!!! Voilà qui, politiquement, va bien au-delà du fameux accord C.G.T.-C.F.D.T. de sinistre mémoire.

Quoiqu'il en soit, notre organisation situe son action sur un autre terrain. Elle ne saurait, en au-

(*) Déclaration de Lionel Jospin à la Convention Nationale du Parti Socialiste sur la Modernisation et le Progrès Social les 15 et 16 décembre 84.

cun cas, accepter de sacrifier sur l'autel d'une mythique «*Union du Peuple de France*» les garanties conventionnelles ou légales parfois durement acquises par le mouvement ouvrier organisé.

Mais on aurait tort de trop pavoiser. Certes, une offensive montée par les idéologues de la pauvreté et du renoncement (pour les autres!) a échoué. On peut, toutefois, être assuré qu'ils reviendront à la charge.

Alors, il est urgent de mettre les montres à l'heure. Il faut effectivement organiser l'action des travailleurs contre les conséquences désastreuses de la politique de déflation (inspirée de celle mise en œuvre, en son temps, par Pierre Laval et qui se termina par... juin 1936) obstinément poursuivie depuis 1982.

A ce propos, si nous ne pouvons que nous féliciter de voir, enfin, la C.G.T. dénoncer certains des aspects les plus voyants de la politique anti-ouvrière du gouvernement, on ne saurait, pour autant, oublier qu'elle continue - avec le P.C.F. - à cautionner globalement la politique de MM. Mauroy et Fabius.

C'est ainsi, par exemple, que la C.G.T. et le P.C.F. soutiennent (avec Yvon Chotard) la politique dite de «*décentralisation*» qui, entre autres méfaits, organise la destruction pure et simple de l'école de Jules Ferry.

S'agissant plus précisément du protocole d'accord sur la flexibilité de l'emploi, on ne saurait, non plus, oublier qu'il s'inscrit dans la droite ligne de la suspension scandaleuse, en 1982, des dispositions de la loi du 11-2-50 sur les conventions collectives.

A l'époque, la C.G.T. avait fait preuve d'une remarquable discrétion. Il est vrai, qu'alors, quatre de leurs amis collaboraient activement au gouvernement Mauroy.

Les méfaits de cette politique sont maintenant connus: indépendamment des Lois Auroux qui remettent en cause le rôle et la place des syndicats ouvriers, 10 à 15% de baisse du pouvoir d'achat, trois millions cinq cent mille chômeurs dont des centaines de milliers sont, ou clochardisés ou réduits, lorsqu'ils sont jeunes, à subir les «*T.U.C.*» et, enfin, destruction pure et simple d'acquis fondamentaux... Tout cela pour aboutir à la tentative de déréglementation, c'est-à-dire à la destruction pure et simple de droits et garanties consignés dans le code du travail.

Dans cette affaire, personne ne peut esquiver ses responsabilités. En son temps, nous avons su prendre les nôtres!

La réaction unanime des organisations confédérées à la C.G.T. Force Ouvrière, les prétentions gouvernementales consignés dans le protocole d'accord sur la flexibilité de l'emploi, donnent une indication précieuse sur la nature des événements qui se préparent.

Qu'on le veuille ou non, que cela plaise ou non, la politique inaugurée en 1982 par Jacques Delors et les «*catholiques sociaux*» ouvre inéluctablement la voie à la grève générale.

Alors mieux vaudrait en tenir compte!

Alexandre HÉBERT.
